

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 2 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le deux avril à vingt heures, en application des articles L. 212-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de SAINT EUSTACHE LA FORÊT.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : MM. LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoît, Mmes SANSON Maryline, BEUZIT Lydie, Armelle DUBOC, M. JEANNE Laurent , Mme MARTIN Florence, M. BUNIAS David, Mme Corinne LECOURT, Mme Marie-Pierre HUBERSON et M. CAPRON Jean-Claude, formant la majorité en exercice

Absents excusés : MM. Philippe LAUGEOIS, Daniel ROMEU et Mme Estelle SALIFOU et M. Etienne FLAMBARD.

Monsieur Philippe LAUGEOIS a donné pouvoir à Monsieur Hubert LECARPENTIER
Monsieur Daniel ROMEU a donné pouvoir à Monsieur Benoit ROUGEOLLE
Madame Estelle SALIFOU a donné pouvoir à Madame Maryline SANSON

Monsieur Laurent JEANNE a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art ; L 2121-15 du CGCT).

Le procès-verbal de la réunion du 19 mars 2015 est lu et adopté

2015 -7.1-18 - BUDGET PRIMITIF 2015 - COMMUNE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte et vote à l'unanimité, le budget primitif 2015 équilibré comme suit :

Fonctionnement	856 215.54 €
Investissement	452 754.46 €
TOTAL	1 308 970.00 €

2015-7.1- 19 - BUDGET PRIMITIF 2015 - FRICHE INDUSTRIELLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte et vote à l'unanimité, le budget primitif 2015 de la friche industrielle équilibré comme suit :

Fonctionnement	67 520,45 €
Investissement	63 065.00 €
TOTAL	130 585.45 €

Madame HUBERSON arrive en cours de réunion avant le vote du Budget Primitif.

2015-7.2- 20 - TAUX D'IMPOSITION 2015

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte les taux d'imposition pour l'année 2015 comme suit :

Taxe d'habitation	5,84 %
Taxe foncière Bâtie	22,35 %
Taxe foncière non Bâtie	22.25 %

Voté à l'unanimité

2014-7.5-21 - SUBVENTIONS COMMUNALES 2014

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les subventions suivantes :

Associations	Voté
CCAS	4000
Club des Bons Vivants	600
ACPG-CATM	500
C.O.Bolbec	400
GABS	200
Croix Rouge de Bolbec	400
Association Sourire et Jeunesse	0
Association Culture Loisirs et Bien Etre	0
SOS Marnières	50
Demolition Dirt Racing	0
Aqua gym	200
APESELF	400
Non affectée	200
TOTAL	6950

2014-7.10-22 - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - JUILLET 2015

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité, les tarifs de l'Accueil de Loisirs pour juillet 2015, ci-dessous

	1 enfant	2 enfants
Quotient Familial < 305	8.2 €	7.15 €
305 < QF < 458	9.5 €	8.4 €
458 < QF < 915	10.85 €	9.8 €
QF > 915	12.15 €	10.95 €

Voté à l'unanimité

2015 - 7.4 – 24 - SORTIE ACCROBRANCHES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide d'organiser une sortie accrobranches pour les jeunes de la commune de 6 à 16 ans à Aiziers.
- de solliciter une participation de 2 €/enfant,
- Voté à l'unanimité

2015 - 7.4 – 25 - FETE DE LA MUSIQUE

Le Conseil Municipal accepte de faire venir une chorale le 21 Juin 2015 dans l'église et décide de prendre en charge la participation de 150 € au profit de la chorale. Voté à l'unanimité

2015 - 7.4 – 26 - SORTIE A LESSAY

Le Conseil Municipal décide d'organiser une sortie à LESSAY le 13 Septembre 2015.

Voté à l'unanimité

La séance est levée à 21 heures 20.